



Hunt Institute for Botanical Documentation  
5th Floor, Hunt Library  
Carnegie Mellon University  
4909 Frew Street  
Pittsburgh, PA 15213-3890  
Contact: Archives  
Telephone: 412-268-2434  
Email: [huntinst@andrew.cmu.edu](mailto:huntinst@andrew.cmu.edu)  
Web site: [www.huntbotanical.org](http://www.huntbotanical.org)

The Hunt Institute is committed to making its collections accessible for research. We are pleased to offer this digitized version of an item from our Archives.

#### *Usage guidelines*

We have provided this low-resolution, digitized version for research purposes. To inquire about publishing any images from this item, please contact the Institute.

#### *About the Institute*

The Hunt Institute for Botanical Documentation, a research division of Carnegie Mellon University, specializes in the history of botany and all aspects of plant science and serves the international scientific community through research and documentation. To this end, the Institute acquires and maintains authoritative collections of books, plant images, manuscripts, portraits and data files, and provides publications and other modes of information service. The Institute meets the reference needs of botanists, biologists, historians, conservationists, librarians, bibliographers and the public at large, especially those concerned with any aspect of the North American flora.

Hunt Institute was dedicated in 1961 as the Rachel McMasters Miller Hunt Botanical Library, an international center for bibliographical research and service in the interests of botany and horticulture, as well as a center for the study of all aspects of the history of the plant sciences. By 1971 the Library's activities had so diversified that the name was changed to Hunt Institute for Botanical Documentation. Growth in collections and research projects led to the establishment of four programmatic departments: Archives, Art, Bibliography and the Library.

2<sup>e</sup> interrogatoire du  
Citoyen ménemius.

N<sup>o</sup> 21.

N<sup>o</sup> 7.

„ extrait des minutes en depot au  
„ Secretariat de l'Administration de parties  
„ orientales de La Colonie de Cayenne.

Le quatrième de La République une et indivisible et  
le dix ventôse trois heures de veille sous étienne Lemaud  
quillon juge de paix du canton de Cayenne, en présence  
du citoyen François Chevreuil rapporteur à La Commission  
militaire de La Guyane française, assisté du greffier de  
La dite Commission.

avons mandé et fait conduire devant nous de Citoyen  
hector ménemius prisonnier détenu es prisons de cette  
ville, lequel nous avons interrogé comme suit.

interrogé, ayant déclaré en son interrogatoire du  
vingt sept pluviôse dernier, que Le Citoyen Dubief l'avait  
chargé de faire connaître ses projets dans Le canton de  
tonnegrande et des cascades et qu'il se chargeait du reste,  
interpellé disons nous quelles étaient les personnes qu'il  
avait employées pour faire connaître Les dits projets  
au dit canton.

à dit qu'il n'a jamais donné connaissance de ces  
projets à qui que ce soit, qu'à La vérité Le Citoyen  
adome était venu lui demander s'il était vrai qu'on  
faisait évacuer Les petites habitations, qu'il se adressa  
à La Commission d'agriculture et au Citoyen Reypret  
pour être instruit sur cet objet, qu'il protesta mais  
pas à personne du projet que Le dit Dubief lui avait  
confié et qu'il défie qui que ce soit de lui soutenir qu'il  
en ait ouvert La bouche.

plus n'a été interrogé et nous à Le dit Citoyen  
ménemius, déclaré qu'en thermidor dernier ayant quitté  
l'état de traitant qu'il avait exercé. Le Citoyen Leblond  
habitant envoya chez lui un jeune Citoyen lui demander  
quelques choses à manger, qu'il lui fit dire qu'il n'avait  
rien à lui envoyer, qu'on autre il ne donnait plus à

manage, qu'ensivon un mois ou six semaines après,  
ayant été chés de dit citoyen Leblond vous lui  
demandes son dû, le dit citoyen Leblond lui dit  
qu'il était un insolent et lui demanda si croyait  
que cela durerait encore long tems, et lui ajouta  
qu'il esperait bien que non et qu'ils auraient  
bientôt leurs tous, que les propos étaient capables  
d'alarmes tout autot que lui, mais qu'il proteste  
qu'ils n'ont fait sur lui aucune lésation.

Lecture faite du présent interrogatoire à dit  
les reponses contenis vesité y à persisté et à signé  
avec nous.

signé en la minute des presentes, Hector menenius,  
quillon et chevrenil.

vous copie conforme à l'original, certifiée par  
nous administrateurs composant l'administration  
départementale de la guiane française.

Guyenne, le 12 fructidor, an 4.<sup>e</sup> de la République  
une et indivisible.

signé, oinet, menard fils, Laborde <sup>et</sup> Rappet <sup>et</sup>  
g. V. <sup>et</sup> Dredat <sup>et</sup> Lestante greffier.

Collationné  
e.   